

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SOMME



Numéro : **2025/D/02**

VILLE DE VILLERS BRETONNEUX

DECISION DU MAIRE

OBJET : Demande subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme au titre du « Fonds d'appui aux communes 2025 - Axe complémentaire » pour l'aménagement en bancs et tables du parc municipal Jean Vendeville.

THÉMATIQUE : 7.5.1. Subventions accordées aux collectivités.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

Le Maire de la Ville de Villers-Bretonneux,
 Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat,
 Vu le décret 2021-1121 du 31 août 2021,
 Considérant que l'objet pré-cité entre dans le cadre de cette délégation,

DECIDE

Article 1 : de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du « Fonds d'appui aux communes 2025 – Axe complémentaire » dans le cadre de l'achat et de l'installation de mobilier extérieur (bancs et de tables) dans le parc communal Jean Vendeville.

Article 2 :

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Bancs et Tables	7 358.50€ HT	CD 80 Fonds d'appui aux communes – Axe complémentaire.	2 943.40€ HT	40 %
		Part communale (Minimum 20% du montant total des dépenses)	4 415.10€ HT	60%
TOTAL dépense	7 358.50€ HT	TOTAL recettes	7 358.50€ HT	100%

Article 3 : Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Maire à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le Maire ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens qui peut être saisi par le biais du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : M. Le Maire et M. le Receveur de la commune de Villers-Bretonneux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villers Bretonneux, le 31 juillet 2025

Le Maire,

Didier DINOUARD

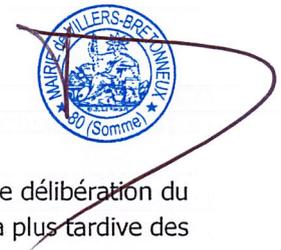


- 1 SEP. 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le et publication ou notification le 1- 2 SEP. 2025

Le Maire,

Didier DINOUARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025D02
Objet :	Décision du maire Demande de fonds d'appui aux communes CD80 - Axe complémentaire - Bancs et tables dans le parc
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - accordées aux collectivités
Identifiant unique :	080-218007508-20250731-2025D02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20250731-2025D02-DE-1-1_0.xml	text/xml	973 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025D02 _ D_cision du maire _ dem de sub CD80 Axe compl__mentaire pour tables bancs parc.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250731-2025D02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	736.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	1 septembre 2025 à 14h00min20s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	1 septembre 2025 à 14h00min49s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	1 septembre 2025 à 14h00min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 septembre 2025 à 14h00min50s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	1 septembre 2025 à 14h01min04s	Reçu par le MI le 2025-09-01